



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 12 OCTOBRE.

Les journaux anglais du 12 octobre sont sans nouvelles importantes. Ce qui fait en ce moment l'objet de leur attention, c'est le tableau des revenus publics de la Grande-Bretagne.

Le revenu de la Grande-Bretagne pour l'année qui finit au mois de juillet 1837, s'est élevé à 1,209,526 liv. sterl. 5 sch. 5 d. le quart de cette somme qui a excédé les dépenses, sera employé au rachat de rentes, 28,681 l. st. seront employés à l'achat de bons de l'échiquier, 250,000 l. st. au paiement de l'indemnité des esclaves. La différence dans les revenus s'élève, au profit de l'année 1836, à 2,092,295 l. st.

Le *Globe* contient les lignes suivantes, qui semblent indiquer que la politique du président des États-Unis, Van Buren, est approuvée dans les cercles commerciaux à Londres :

« Nous sommes convaincus que tout le monde, mêmes les adversaires des opinions de M. Van Buren, sont d'accord que la marche que le président de l'Union se propose de suivre concernant la circulation des valeurs, placera le système monétaire des États-Unis sur un pied beaucoup plus solide qu'il ne l'était précédemment ; la seule chose qu'on lui objecte, c'est de ne pas avoir proposé des mesures pour le soulagement immédiat des classes commerçantes. Pour notre part, nous pensons qu'il a bien fait ; tout remède qu'il aurait pu appliquer pour le moment n'aurait été qu'un palliatif qui n'aurait fait que prolonger le mal au lieu de l'extirper. M. Van Buren a suivi la meilleure politique possible, en établissant un principe de gouvernement fixe et durable et en laissant à chaque commerçant le soin de se tirer de ses affaires comme il le jugera bon. »

FRANCE. — PARIS, LE 13 OCTOBRE.

Toutes les lettres que nous recevons des départements, tous les journaux des localités, toutes les feuilles de Paris sont pleines des noms de candidats nouveaux pour la députation. Chaque propriétaire qui paie le cens d'éligibilité aspire maintenant à se faire nommer. Il résultera sans doute de cette multitude de candidatures une représentation dont les dispositions politiques resteront quelques temps inconnues et ne pourront devenir manifestes qu'après un certain nombre de scrutins. Il y a en effet parmi tous ces nouveaux candidats beaucoup de riches propriétaires dont les opinions ne sont pas mêmes connues dans la localité dont ils recherchent les suffrages.

Le ministère paraît s'attendre du reste à avoir au moins un tiers de nouveaux députés.

L'invitation que M. Thiers a reçue de M. Decazes et du prince de Talleyrand n'avait pas d'autre but que d'assurer un rapprochement entre les ministres et le cabinet du 13 avril.

Un comité central s'est enfin constitué à Paris pour s'occuper des élections. Son but, annonce-t-il, est de réunir

dans une même action toutes les nuances de l'opposition nationale.

Le comité se compose actuellement de : MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Mauguin, Mathieu, Larabit, Lafite, Ernest Girardin, Clauzel, Garnier Pagès, Cormenin, Salverte et Thiers, membre de la dernière chambre ; Châtelain, rédacteur en chef du *Courrier Français*, Cauchois-Lemaire, rédacteur en chef de la *Minerve*; Bert, rédacteur en chef du *Commerce*; Ed. Durand, de la *Minerve*; L. Blanc, rédacteur en chef du *Bon Sens*; Frédéric Lacroix, rédacteur en chef du *Monde*; Thomas, rédacteur en chef du *National*; Dubose, rédacteur en chef du *Journal du Peuple*; Goudchaux, banquier; Viardot, homme de lettres; Doruès, avocat; Néponcène Lamerrier, de l'Académie française; Rostan, professeur à l'École de Médecine; Félix Desportes, propriétaire, Marie, avocat; Ledru-Rollin, avocat; Dupont, avocat; Sarrans jeune, homme de lettres; David (d'Angers), sculpteur.

— L'organisation du nouveau comité électoral formée par l'opposition, fait aujourd'hui les frais des commentaires de toute la presse. On y a vu la preuve trop évidente que la nuance de MM. Odillon-Barrot était en désaccord avec l'opposition représentée par MM. Dupont de l'Eure et Lafite. En effet M. Odillon-Barrot est exclu de ce comité, ainsi que tous les hommes marquans de l'opposition dynastique modérée.

Le nouveau comité est composé de membres de la gauche et des organes de l'opinion républicaine. Ces deux nuances qui se rapprochaient davantage, sont parvenues à s'entendre, en dehors de l'opposition modérée représentée par M. Odillon-Barrot. Il paraît qu'il n'avait été d'abord nullement question de l'opposition anti-dynastique. Les deux fractions parlementaires de la gauche étaient entrées en conférence, afin de se constituer ensemble. Mais on proposa bientôt d'adjoindre au comité l'opposition radicale. La fraction la plus avariée consentit à cette fusion dans un but purement électoral. Mais la nuance de M. Odillon-Barrot pensa que sa position devant les électeurs en serait altérée.

On dit que M. Odillon-Barrot songe de son côté à former un autre comité électoral pour surveiller les élections dans le sens de l'opinion modérée.

Du reste le nouveau comité républicain paraît avoir compris la faute qu'il avait commise en se constituant de manière à faire connaître ouvertement ses principes anti-dynastiques. Car il s'est décidé à adjoindre M. Mauguin à MM. Cauchois-Lemaire et Garnier Pagès, pour correspondre avec les comités des départements. On prétend que le choix des deux correspondans radicaux avait déjà mécontenté le petit nombre de membres de l'opposition parlementaire qui s'était réunie à ce comité. M. Clauzel, Châtelain, Mauguin, parlaient déjà de se retirer du comité.

— Nous n'avons pas reçu aujourd'hui de lettres nouvelles sur l'expédition de Constantine. Il y a tout lieu de croire néanmoins qu'à l'heure qu'il est, cette place est au pouvoir de nos soldats. On nous transmet une lettre de Bone de laquelle nous extrayons le passage suivant : « Je vous ai parlé d'un sergent-

major du 1er régiment du génie qui a passé à l'ennemi. Ce jeune homme qui appartient à une famille honorable et qui est intrait et intelligent, était, il y a un an, fort mal noté dans son régiment et il lui était devenu difficile de passer officier. Deux mois après la dernière expédition de Constantine il se trouvait sous le coup d'un délit que les lois militaires punissent avec une juste sévérité, il avait, comme disent les soldats, mangé la grenouille.

Il s'enfuit dans la nuit de Bougie et se réfugia parmi les Kabyles. Les Arabes pensèrent qu'ils pourraient tirer profit de cette circonstance, et proposèrent au commandant de Bougie de lui livrer ce misérable moyennant la somme de 3000 frs. Le commandant après avoir consulté le gouvernement, leur fit offrir 150 fr. qu'ils refusèrent. Depuis, Achmet a engagé ce sergent-major qui dirigera sans aucun doute l'artillerie de Constantine, et qui pourrait, non pas compromettre la nouvelle expédition, mais nous en faire acheter cher le succès. Ce traître a, comme on pense bien, emporté avec lui son étui de mathématiques. Au surplus s'il est pris, son procès est jugé d'avance. »

— Des renseignements certains apprennent que jusqu'à présent les troupes turques débarquées à Tripoli ne vont pas à plus de 1,000 ou 1,100 hommes. La majeure partie appartient aux corps de la nouvelle création et sont de très-jeunes gens ; mais il y a 100 ou 120 canonniers et bombardiers sortant des châteaux des Dardanelles. Ces soldats ont été campés hors de la ville avec d'autres plus anciennement arrivés, et il se peut qu'on les ait fait partir pour Constantine. Ceux que l'on sait avoir été précédemment envoyés sont allés par mer dans quelque rade foraine du sud des États de Tunis, d'où ils auront gagné Kefz, car c'est ainsi que se sont dirigés des agents de la Porte qui n'ont pas osé débarquer à Sfax, d'où sont cependant partis bien des objets destinés à Achmet-Bey. Quant aux sujets tunisiens, il n'y a que les Arabes des montagnes limitrophes soulevés par Achmet qui aient un peu grossi ses bandes, et des Turcs isolés que Mustapha Bey n'a pas eu le bon esprit de prendre à son service.

— M. le baron de Rothschild, partira demain de Paris pour Vienne. Son voyage a pour but de conclure l'emprunt autrichien qui est en projet depuis si longtemps. On avait faussement annoncé qu'il ne serait pas donné suite à ce projet financier.

— M. de Châteaubriand vient d'adresser au *Siccle* la lettre suivante :

A Monsieur le rédacteur en chef du *Siccle*.
Paris, 12 octobre.

Monsieur, vous avez eu la bonté d'annoncer que ma ville natale me porterait aux élections, si j'acceptais le mandat de mes compatriotes. On est aussi venu s'enquérir de moi si je me laisserais mettre sur les rangs à Marseille, dans l'Indre et Loire et de la Gironde. Depuis plus de deux mois les journaux ont bien voulu prononcer mon nom ; je n'ai point répondu, désireux rester dans l'oubli auquel je me suis voué ; c'est ainsi que je n'ai rien dit lorsqu'on m'a fait allier à St. Malo voir ma tombe, et que l'on m'a fait voyager en même temps vers les Pyrénées : je n'ai point quitté Paris, où d'ail-

lais qu'hostile à tout ce qui portait le turban. L'uniforme surtout était l'objet de son culte ; chaque militaire en était accueilli de la manière la plus aimable et avec un balancement de queue expressif. Et l'on doit dire que, par une abnégation philosophique bien rare, la distinction des grades était peu de chose à ses yeux et qu'il ne voyait que des Français sous l'uniforme qu'il connaissait si bien, qu'elle que fût la broderie et l'épaulette.

C'était une chose singulière, quand une longue procession de chiens errans passait devant le quartier d'infanterie, de voir un de ces animaux s'arrêter au nom d'Azor, jeté de la cour de la caserne, donner des signes de joie, s'élançant rapidement aux pieds d'un jeune voltigeur qui l'embrassait avec transport, le nettoyait, essayait les souillures qu'il avait reçues dans ces courses vagabondes ; puis écouter gravement de longs discours qu'il ne comprenait certes pas, mais auxquels il portait la même attention que s'il les eût parfaitement saisis. C'était chose singulière aussi que cette affection du soldat qui venait chaque matin, après son service, se poser à la place accoutumée où son ami venait le joindre, et passer ainsi toutes les heures qu'il déroba à la discipline militaire. C'est qu'il se rattachait à l'amitié d'Azor, ce pauvre Bachard ! Son existence était tellement changée, il avait trouvé tant de déceptions dans la vie de soldat, qu'il avait rêvé belle et glorieuse !

Dans ces dispositions d'esprit d'un pauvre jeune soldat un peu découragé, on concevra mieux encore le vif attachement que Bachard portait à son nouvel ami. Cette affection, qui l'isolait de ses camarades, lui valait bien quelques railleries ; mais il en était dédommagé par la reconnaissance d'Azor.

La compagnie dont Bachard faisait partie venait de recevoir l'ordre de se rendre au fort Maldoub, à une lieue de la ville, pour relever une compagnie de grenadiers qui y était détachée depuis une semaine. On savait que ce poste était dangereux : éloigné de la ville, hors de portée de secours, il avait été souvent attaqué, et bien des braves y avaient péri. Les Arabes le prenaient pour le but de leurs entreprises, sûrs d'une retraite tranquille ; ils chouchaient et de mutiler à leur aise leurs victimes s'ils étaient vainqueurs.

Souvent, à ce poste maudit, on ne trouvait plus la sentinelle qu'on venait relever, ou bien on ne voyait qu'un tronçonné, couvert d'horribles blessures, et qu'un lambeau d'uniforme faisait reconnaître, car les Arabes volent toujours les armes à la tête. Aussi fallait-il voir les précautions que prenaient les voltigeurs avant que d'aller défendre le point important qui leur était désigné. Avec quel soin ils nettoyaient leurs armes ! A la pointe plus fine des bayonnettes on voyait qu'elles venaient d'être aiguisées sur la pierre. Et quand tous les préparatifs furent faits, lorsqu'on se vit en mesure de résister vigoureusement,

chacun les nourrit, les restes de chaque repas leur sont destinés. Nul ne vient attaquer leurs bandes errantes, mais aussi personne ne prend soin d'eux, et ne cultive ces qualités intelligentes que l'éducation peut développer à un si haut point dans la race canine.

Les Français eurent bientôt apprivoisés quelques-uns de ces animaux, attirés par de bons traitements : ils parvinrent même à apprendre à ces barbares une foule de jolies choses et certains talens d'agrément qui, dans la société française et européenne, distinguent les chiens les plus civilisés. On citait des sujets qui déjà faisaient la charge en douze temps, sautaient pour l'empereur et montraient les dents pour Abd-el-Kader. Ces pauvres chiens, en échange du pain de munition qu'ils recevaient, portaient aux soldats une affection vraiment singulière, et ils n'avaient pas témoigné à leurs anciens maîtres ; c'est que les musulmans les nourrissaient, mais ne les carraisaient pas.

Les chiens suivaient souvent leurs amis, lorsqu'ils étaient de service au dehors ou lorsqu'ils occupaient les postes avancés ; ce fut alors qu'on s'aperçut des services que pouvaient rendre leur merveilleux instinct. Si un Français s'approchait, un aboiement court et vigoureux annonçait sa venue, mais quand les Kabyles se hasardèrent à ramper, des hurlemens furieux annonçaient leur présence, et, en s'élançant de leur côté, ils indiquaient aux soldats où était le danger.

L'utilité de ces auxiliaires d'une nouvelle espèce était si réelle, et fut tellement sentie, qu'on pensa à leur donner une position régulière, et à en attacher un certain nombre à chaque compagnie. La demande en fut faite au ministre, qui ne l'accorda pas, parce que, dit-il, un fait de telle nature ferait penser que les Français renouvelaient les atrocités que les Espagnols avaient commises au Pérou. Quoiqu'il en soit, on n'osa retrancher aux chiens les rations qu'ils avaient bravement conquises par leurs services, et chaque matin, à la distribution, leur part est religieusement conservée.

Un jeune voltigeur, nommé Bachard, était connu par la liaison intime qu'il unissait à l'un de ces nouveaux alliés. Azor, tel était le nom vulgaire qu'il lui avait donné, était bien le plus vain des rejets de son espèce.

Il est facile de concevoir que chez des chiens, errants par bandes, la pureté des races ne se conserve pas ; mais Azor était le plus ignoble composé du plus vulgaire abâtardissement. Cependant Bachard lui porta une affection extrême, et c'était un bonheur pour lui que d'avoir trouvé dans l'éducation d'Azor une occupation qui remplissait ses journées auparavant si longues et si désœuvrées. Azor n'était pas un de ces élèves brillants qui saisissent tout d'abord les leçons de leur maître ; en beaucoup de choses son intelligence rebelle refusait à des instructions données avec patience et appuyées de coups de baguette ; mais il était aussi affectueux aux Fran-

FEUILLETON.

ORGANISATION MILITAIRE DES CHIENS EN AFRIQUE.

Lorsqu'un militaire reçoit l'ordre de partir pour l'Afrique, son imagination s'échauffe, une vie nouvelle se présente à ses yeux, il rêve l'Orient avec ses pompes et ses délices, un souvenir vague de l'Égypte et de Napoléon vient traverser sa pensée ; il entrevoit des harems mystérieux et des mamelouks aussi brillants que braves ; les plaisirs et la gloire le préoccupent seuls, les misères de la vie réelle n'existent plus pour lui.

Au bout de quelques semaines, adieu les illusions ! la vie de caserne s'est retrouvée là comme ailleurs. Alger, du moins, offre à leur curiosité le mouvement d'un grand quartier-général ; mais qu'ils sont à plaindre ceux dont le régiment tient garnison dans une des places de l'intérieur, ou dans un des petits ports qui forment la défense de la colonie.

La ville de Bougie est considérée comme un point d'occupation important ; aussi a-t-on soin toujours d'y entretenir une garnison assez forte pour résister aux tribus hostiles qui l'entourent. Là surtout, on sent le vide de cette existence exceptionnelle que l'on ne connaît qu'après l'avoir subie quelque temps. Quand ils ont rempli tous les devoirs de leur état, les militaires se trouvent tellement désœuvrés, que chaque minute leur pèse comme un siècle ; point de ces distractions journalières qu'offre la plus petite ville de France : on en est à souhaiter que le service dure toute la journée.

Mais ce qui dédommage les soldats, ce qui leur fait prendre l'ennui en patience, et leur fait préférer Bougie à d'autres villes, c'est que le danger est presque toujours présent, c'est que chaque jour offre un combat, et que les coups de fusil leur font oublier tout le reste. Pendant les premières années de l'occupation, chaque nuit, les avant postes étaient attaqués, les soldats de garde recevaient des balles, et l'on ne voyait presque jamais les insaisissables agresseurs qui combattaient d'une manière aussi lâche. Il fallait que le détachement, ainsi harcelé, fût bien faible, pour que les Arabes osassent s'élaner sur les soldats abattus, et trancher quelques têtes qu'ils rapportaient en trophée sous leur tente.

Ces escarmouches faisaient perdre beaucoup de monde ; on ne pouvait, pendant la nuit, aller secourir ceux qui étaient attaqués, parce qu'on redoutait toujours quelque embuscade ; aussi cherchait-on tous les moyens de prévenir les surprises des Arabes : on s'arrêta à celui qui parut le plus sûr et le plus naturel.

Dans toutes les villes mahométanes, il y a un grand nombre de chiens qui n'appartiennent en propre à personne, mais qui sont à tous ;

leurs je suis tristement occupé auprès de Mme. de Châteaubriand, malade. Mais, monsieur, la question des élections devenant de jour en jour plus sérieuse, il est enfin de mon devoir de rompre un silence qui pourrait égarer quelques suffrages bienveillants. Ma profession de foi est la plus simple du monde; la voici: je n'ai pas refusé monserment en 1830 pour le prêter en 1837; le temps peut modifier mes opinions, mais ne saurait changer mes principes. Je ne contredis du reste aucune des résolutions opposées à la mienne; je n'ai ni le droit ni la volonté de blâmer personne.

J'ai l'honneur, etc. CHATEAUBRIAND. La *Charte* de 1830 fait sur cette lettre les réflexions suivantes:

« Cette lettre est pour le parti légitimiste un grand événement; malgré tout le soin que M. de Châteaubriand met à conserver à sa démarche une portée purement individuelle, il ne peut pas faire que sa déclaration ne soit une désapprobation implicite des résolutions opposées à la sienne, c'est-à-dire du serment et de la présence des électeurs légitimistes dans les collèges électoraux. M. de Châteaubriand est d'ailleurs un homme trop haut placé et trop considérable pour que sa détermination rendue publique restée sans réaction sur l'opinion dont il est une des illustrations les plus brillantes, et ne vienne pas augmenter la division à laquelle elle se montre en proie dans ses divers organes.

— On vient de faire sur le chemin de fer de Paris à St-Germain l'essai d'une machine locomotive exécutée dans les ateliers de Chaillot. Cette machine est du poids de huit tonnes et porte des cylindres de onze pouces. Elle a été construite pour le chemin de fer de St-Etienne à Lyon et ses roues qui n'ont que quatre pieds de diamètre sont accouplées. Cette construction, qui est favorable à la traction est, au contraire, défavorable à la vitesse dans la proportion de 4 et 5, comparativement aux machines qui font actuellement le service sur le chemin de fer de St-Germain. Malgré cette défaveur, la machine de Chaillot a donné les résultats les plus satisfaisants.

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. l'archevêque avait interdit la musique dans les églises. Le prélat n'a porté aucune défense à ce sujet. Ce qui a pu donner lieu à ce bruit, c'est que M. l'archevêque, un des jours de la dernière retraite, donnant après chaque discours, comme il le faisait souvent, des avis sur le sujet traité par le prédicateur, parla de quelques abus qui avaient pu s'introduire dans la musique des églises, et recommanda d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une musique profane et théâtrale, et tout ce qui, loin de favoriser la piété, ne pourrait que la contrarier et la troubler dans son désir de s'unir aux prières et aux cérémonies de l'église. (*Ami de la Religion*)

— Un grand nombre des plus beaux arbres du boulevard Beaumarchais sont morts depuis peu de temps. Cette perte irréparable est attribuée aux infiltrations du gaz. Pareil dommage est arrivé au quartier de la Chaussée d'Antin, et l'on est menacé, avec l'excessive élévation des maisons nouvelles, le mauvais système de replantation et le dallage des contre-allées d'être privé un jour de ce qui faisait le charme de cette magnifique promenade.

— La plainte portée par un danseur de 58 ans contre une jeune personne qui avait refusé de danser avec lui, est revenue, le 7 de ce mois, devant le tribunal de simple police de Fismes. Le plaignant a été condamné à 5 fr. d'amende pour avoir manqué de respect au tribunal en l'occupant d'une demande semblable.

On prétend que l'affaire sera portée devant la cour de cassation.

Bulletin de la bourse de Paris du 14. — Les affaires continuent à être fort animées sur les fonds français, en sorte que les actions industrielles étaient un peu négligées. Le 5 p. c. donne lieu à des achats considérables au comptant, ce qui fait monter continuellement à chaque bourse; aujourd'hui il était à 109 50. Il y avait aussi beaucoup d'opérations en reports. On dit qu'une grande compagnie de banquiers a organisé une opération à la hausse sur les valeurs françaises.

On n'avait encore aujourd'hui aucune nouvelle de notre expédition de

ce furent mille cris de joie: la fête se préparait, les balles allaient pleuvoir.

Les chiens n'étaient pas oubliés, et, comme toujours, ils marchaient en tête, à côté d'un clairon. Ceux qui avaient été amenés par les grenadiers revenaient avec eux; les voltigeurs en avaient aussi qui leur étaient spécialement attachés et qui les accompagnaient. Ces fidèles auxiliaires paraissent comprendre qu'on leur demandait un service, et leurs bonds de joie témoignaient qu'ils étaient prêts à le rendre.

Depuis longtemps déjà la compagnie des voltigeurs était installée à Maldoub, et, contre l'attente générale, tout était tranquille: la moindre alerte n'avait pas interrompu le repos des soldats. On les voyait, au milieu de ce fort, si petit qu'il les contenait à peine, se livrer à mille occupations diverses, et créer chacun une industrie nouvelle pour améliorer leur position, et leur rendre la vie plus joyeuse et plus commode. Et cette admirable activité du soldat français, faisait un curieux contraste avec l'aspect aride d'une contrée aussi sauvage que les peuples qui l'habitent.

Maldoub est bâti sur un plateau élevé, et, malgré les travaux du génie militaire, ne présente pas, à l'extérieur, cette régularité que l'on trouve dans nos constructions; l'œil rencontre cette architecture bizarre que les Maures ont substituée au genre sévère et gracieux que nous leur avons pris pour orner, sous le nom gothique, la plupart de nos édifices religieux.

La campagne n'offre ni végétation, ni cours d'eau; le sol est coupé çà et là, comme s'il avait éprouvé une grande convulsion; de larges ravines accidentent le terrain, et sa couleur brûlée se marie bien avec les herbes rares et séchées qui penchent en implorant l'eau qui ne les arrose jamais.

Et cependant, au milieu de cette nature morte, sous ce soleil brûlant, la gaieté française retentissait encore; les soldats enfermés dans le fort goguenardaient entre eux.

« Eh bien! Bachard, disait un voltigeur dont les chevrons et la moustache grisonnante annonçaient bien des années de service, tu seras de faction à dix heures, à la pointe la plus avancée; prends garde au *Beudoin*; c'est très méchant, mon garçon; c'est l'animal le plus carnassier de l'île.

— Depuis que je suis arrivé, je n'ai pas seulement vu un de ces yata-gans dont vous me parlez tant, et qui, dites-vous, courent si bien les têtes. Je n'ai vu les Arabes qu'au marché, quand ils viennent vendre leurs choux, et j'ai tant de guignon, que si une attaque doit avoir lieu, elle sera faite, j'en suis sûr, à une autre faction que la mienne. D'ailleurs, vous savez bien que jusqu'à présent on n'a rien vu; pourquoi voulez-vous qu'il en soit autrement, Jarry?

— Rapport que le *Beudoin* aime la chair fraîche; t'es jeune, t'es rose, il dira: C'est pas là un vieux guerrier comme Jarry, de la

Constantine; mais cette circonstance ne paraît exciter aucune inquiétude. Le général Damrémont n'expédiera sans doute un paquebot qu'après s'être emparé de Constantine. La rente active d'Espagne était un peu en hausse au commencement de la bourse. On a fait 21 1/4 à 1/2, mais on a fléchi plus tard à 21 1/4.

Il y avait peu d'affaires sur les autres valeurs étrangères.

AFFAIRES D'ESPAGNE

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« Bayonne, 12 octobre, 4 h. du matin. » Madrid, 7 octobre.

L'ambassadeur de France, à M. le ministre des affaires étrangères.

« Les nouveaux ministres de la guerre et de la justice n'ayant pas accepté, ont été remplacés par le maréchal de camps Ramonet et par M. Matavigil, député. Le cabinet est ainsi définitivement constitué.

« Rien de nouveau du théâtre de la guerre. » Madrid jouit de la plus parfaite tranquillité. » — On écrit de Bayonne, le 8 octobre:

« Le bruit se répand qu'une tentative faite par la division chrétienne, de Martinez Urbano, dit Varea, dans le but d'amener la levée du siège de Lodoza, a complètement échoué. Uranga a mis l'ennemi en déroute. On évalue la perte à 500 hommes, dont la moitié a été fait prisonnière; on dit que Zarbano lui-même a été pris par les carlistes. » — On écrit de Bayonne, 10 octobre.

En Navarre quelques combats ont été livrés récemment. Il résulte des diverses relations que les avantages ont été balancés; les excès commis par les Christinos et les bataillons de la marine anglaise à Motries et à Dera, sont évidemment exagérés par les carlistes. Cependant le mal n'est que trop réel. Les anglais sont dans une très-grande exaspération, à cause du massacre des prisonniers de cette nation fait à l'affaire d'Andoain, et partout où ils seront à même d'user de représailles, ils n'y manqueront pas.

Le brigadier Zarbano a, dit-on, été tué par un malfaiteur qui allait être pendu à Estella, et qui à ce prix aurait eu sa grâce.

« Voici ce qu'on lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* du 10: Deux compagnies de troupes de la reine se sont insurgées contre leurs chefs, dans un des forts de la ligne de Zubiri, et se sont portées sur Huart, à une lieue de Pampelune.

Le vice-roi de Navarre, Cabrera, avec un bataillon de gardes nationaux, parvint à les désarmer; un homme sur cinq de ces deux compagnies devait être fusillé.

Deux bataillons carlistes sous les ordres du brigadier Tarraguel sont arrivés le 5 dans les environs de Pampelune; ils interceptent les communications entre cette ville et les garnisons des provinces.

Une affaire dont on ne connaît pas le résultat a eu lieu le 4 dans les environs de Lodosa.

Les courriers de l'Andalousie et de l'Estramadure ont manqué.

— On écrit de Madrid, le 5 octobre: Le général Ramonet a été appelé au ministère de la guerre et le député Matavigil à celui de grâce et justice.

Le général Ramonet est d'un âge déjà mur; excellent officier de cavalerie, il a servi sous Calomarde. Sa réputation de libéralisme n'est pas très pure: il apportera aussi peu d'influence que de capacité au ministère. L'intégrité est la vertu dominante de M. Matavigil qui, aux yeux de la majorité des cortès, aura le tort immense d'appartenir à la majorité.

Le portefeuille des finances n'est pas encore donné, plusieurs candidats sont désignés pour ce poste difficile. On nomme MM. Escovedo, Quintanar, Léal, André Caballero, et Gonzalez Allende. Ce ministère provisoire ne sera peut-être même pas complété avant la prochaine session.

Le résultat définitif des élections de Madrid n'est pas connu. Peut-être d'après la protestation qui a été rédigée dans toutes les formes, cette élection sera annulée.

même compagnie, qui est si cruel rapport à nous et si aimable pour nos épouses. As-tu entendu parler de ma dernière passion à Alger, la belle femme de la rue Bab Azou? Crédié, quelle gaillarde! Elle était grosse comme trois fois une Parisienne bien nourrie. Tiens y'a dix heures qui sonnent.

— Numéro 16, crie un caporal. — Présent, répondit Bachard, et il fut prendre son fusil au râtelier, en examina soigneusement l'amorce, siffla Azor et alla se placer à son rang.

— Fais attention au *Beudoin*, petit: c'est blanc et ça marche sur les mains, t'est averti.

Le pas lourd et retentissant de la patrouille s'affaiblit peu à peu, et Jarry, reprit avec une émotion qui lui était peu ordinaire.

— Brave garçon, que ce petit Bachard; c'est jeune, mais ça a du nerf. Si le gouvernement nous en envoyait beaucoup des conscrits comme ça, Albert le Cadet ne ferait pas tant son crâne! Nous avons pris la grande permission de dix heures; maintenant, mes enfants, rangeons l'appartement, et enfoncez nous dans la plume. Allons donc, l'Alsacien, tu comprends pas, accroche ton sac et fiche-toi sur la paille.

A peine les soldats avaient-ils terminé leurs préparatifs, qu'un coup de feu retentit, et il fut suivi sur-le-champ d'un cri que l'éloignement ne fit arriver que faible et incertain à l'oreille de ceux qui étaient dans le fort.

« A vos clarinettes! s'écria le vieux Jarry, en saisissant son lourd fusil de munition. Je suis sûr que ça vient du petit Bachard; je l'ai molesté et j'ai eut tort, ça porte malheur.

Le vétéran se précipita, suivi de ses camarades. Les sentinelles, droites et raidées à leur poste, leur confirmèrent que le bruit du coup de feu s'était fait entendre dans la direction de la position qu'occupait Bachard, et ils redoublèrent leur course pour le secourir. Ils arrivèrent bientôt au sommet du monticule où on l'avait mis en faction, mais ils ne l'aperçurent point.

« Ah! sacré mille chiens! s'écria Jarry, en lâchant un coup de fusil, je vois du blanc, c'est un *Beudoin*.

Et en effet un Arabe venait atterrir par sa balle.

Quelques *Kebayles*, qui avaient cru pouvoir égarer impunément une sentinelle, s'enfuyaient dans plusieurs directions en se voyant surpris, mais le fusil plus agile arrêta encore quelques uns d'eux dans leur retraite précipitée.

Pendant qu'une partie du détachement s'élançait à la poursuite des fuyards, Jarry et quelques-uns de ses camarades cherchaient Bachard qu'ils croyaient blessé; enfin l'un d'eux aperçut un corps étendu sur la terre, que le rouge du pantalon faisait distinguer dans l'obscurité; ils accoururent tous avec empressement au cri de leur camarade, et leur montra silencieusement un corps mutilé, un cadavre sans tête.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 15 OCTOBRE.

L'examen des budgets avance rapidement dans les sections. Toutes ont nommé leurs rapporteurs pour les budgets de la dette publique et dotations, de la justice, de la guerre, des affaires étrangères et de la marine.

Les sections centrales pour ces budgets sont composées comme suit:

Table with 4 columns: Dette publique et dotations, Justice, Guerre, Affaires étrangères et marine. Rows list names like MM. Simons, Vand rlen, De Roo, etc.

— On écrit de Vise Saint Eloy (Flandre occidentale), 14 octobre:

« Hier, vers huit heures du soir, un incendie a éclaté à Wareghem, la maison du sieur Dezyche a été totalement brûlée, ce qui serait une perte légère, le dommage matériel étant évalué à environ mille francs, si cet incendie n'avait causé un malheur plus affreux: Dezyche, le propriétaire de la maison et son fils Henri, ont été consumés par les flammes, un second enfant a été grièvement blessé. On présume qu'en allumant la lampe, il sera tombé une étincelle sur un mont d'étoffe, le feu a pris ensuite et a gagné le grenier où étaient couchés les deux enfants. N'écoutez que l'impulsion d'un cœur paternel et son courage, le premier mouvement de Dezyche fut de voler au secours de ses enfants, il en sauva un, au milieu des flammes et de la fumée, il le blessa, mais il lui conserva la vie; retournant pour sauver le second, il fut trahi par la rapidité de l'incendie, il succomba sous des douleurs atroces, tenant son enfant dans ses bras. Un pareil dévouement que j'appellerai ici devoir, étant digne d'un meilleur sort. Ce trait peut servir d'exemple à beaucoup de parents, et on doit conserver religieusement la mémoire de celui qui en a été la victime. »

— Une société vient de se former sous le titre de *Société Civile pour l'agrandissement et l'embellissement de la capitale de Belgique*.

Cette société est formée entre la *Société Générale*, la *Société de Commerce*, la *Société Nationale* et la *Société de Mutualité Industrielle*.

Le but de cette Société nouvelle est la fondation de nouveaux quartiers soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la ville de Bruxelles, et notamment d'un quartier entre les portes de Louvain et de Namur, lequel prendra le nom de *Quartier Léopold*.

Le capital de la Société est de cinq millions. La Société est administrée par un conseil composé de sept administrateurs assistés d'un secrétaire.

Les administrateurs ne jouissent d'aucun traitement.

Bruxelles, (trois heures.) — La réunion est fort peu nombreuse et les affaires sont très-calmes. On cote: belges 5 p. c. 101 1/2 cours, 4 p. c. 91 5/8; Société Générale titres en nom fl. 780 P; cordillats au porteur émission de Paris 1860 cours; Société de Mutualité 125 (112 1/2); Banque de Belgique 1422 50 (142 1/2) P; Actions Réunies 1025 (102 1/2) P; Société de Commerce 1402 50 (140 1/2), ditto Nationale 1265 (126 1/2) P; Sars-Longchamps 1212 50 (121 1/2) A. Tous ces prix étaient les mêmes hier au soir.

L'absence de nouvelles des armées d'Espagne, tient l'actif en stagnation, il a été fait et coté 18 1/2 et 1/4, pour demain, 18 1/2 P, fin courant; primes à un mois 20 3/4 dont 1.

Anvers, deux heures 3/4. — (Par voie télégraphique.) — Ardoins 18 5/8 A à demain, 18 5/8 P au 20 courant; point d'affaires en Banque Commerciale.

LIEGE, LE 16 OCTOBRE.

Un journal de Bruxelles, qui a souvent défendu avec un courage et une indépendance à laquelle on se plaît à rendre justice, la liberté du commerce et de l'industrie, a émis,

Pendant qu'ils regardaient, plongés dans la stupeur, un aboiement terrible, parti du bas de la colline, attira leur attention. Ils virent un chien qui s'élançait avec rage sur un Arabe, qui jusque là avait échappé à leurs regards. Le chien se précipitait furieux; mais l'Arabe qui tentait de pied ferme, le frappait d'un yatagan qu'il tenait à la main, lui faisant une blessure sanglante, et le repoussant en le menaçant d'un nouveau coup. Cependant le courageux animal renouvelait à chaque instant ses attaques; il paraissait se soucier peu de la douleur et de la mort, s'il parvenait à abattre son ennemi. Enfin, d'un bond désespéré, il parvint à le saisir à la gorge et à le renverser.

Alors les cris de douleur de l'homme se mêlaient aux hurlements de rage du chien; on les voyait rouler ensemble, tantôt l'Arabe avait le dessus, et alors de son arme il faisait de larges entailles à son adversaire; tantôt le chien était triomphant, et ses mugissements étaient interrompus pour ne s'occuper qu'à déchirer le visage et le cou de son antagoniste.

Les soldats voulaient mettre fin à ce combat, et donner la mort à l'Arabe; déjà leurs fusils étaient armés, et ils couchaient en joue ce groupe acharné, lorsque Jarry s'écria:

« Arrêtez! C'est Azor, vous pourriez le tuer? A la bayonnette, camarades, et mort au *Beudoin*! »

Malgré la promptitude de leur course, lorsque les voltigeurs arrivèrent, ils trouvèrent l'Arabe étendu sans vie, les artères de son cou avaient été déchirées, Azor quoiqu'il eût été cruellement blessé et se soutenant, arrachait un coin de son burnous soigneusement relevé; il parvint à le détacher, et enfin la tête de Bachard roula aux pieds de ses camarades. Azor, épuisé par la perte de son sang, tomba à côté de sa victime.

Les soldats revenaient alors de la poursuite; ils trouvèrent un jeune homme que le collet de velours de son uniforme leur fit reconnaître pour un chirurgien militaire.

« Tenez, major, lui dit Jarry, vous êtes bon, vous, vous ne daignerez pas, puisque vous n'avez pas à songer à d'autres blessés, de soigner un chien qui s'est conduit en brave. »

Le chirurgien examina la pauvre bête qui venait d'être étendue devant lui, avec une attention sérieuse; il dit enfin:

« Il en reviendra, ses blessures ne sont pas mortelles; mais il faut lui amputer cette patte qui a été presque abattue. »

« Et nous, camarades, enterrons ce pauvre Bachard à la place où il a été tué. »

Depuis longtemps Bachard est oublié, bien des soldats se sont succédés au fort Maldoub, un chien seul ne le quitte pas. Chaque soir, un peu avant dix heures, il part et va se poser en avant de la sentinelle la plus éloignée. A minuit, il rentre d'un air triste, en se traînant sur ses trois pattes. Tous les soldats le connaissent bien, ils l'appellent *Azor l'Invalide*.

dans l'un de ses derniers N^{os}, une opinion tout-à fait contraire aux principes qu'il a précédemment soutenus. A propos du prix de la houille, il se demande s'il ne serait pas convenable de fixer un maximum au dessous duquel l'exportation du combustible serait défendue.

Certes, ceux qui demandent qu'il leur soit permis d'acheter les objets dont ils ont besoin, là où ils veulent, là où ils pourraient les trouver à meilleur marché, ceux-là doivent laisser aux propriétaires la faculté de vendre là où ils l'entendent, où ils trouveront à se défaire avantageusement de leurs marchandises. Le principe est le même pour l'acheteur et pour le vendeur, la liberté devrait être laissée à tous les deux.

C'est souvent aussi sur les restrictions mises à la vente, que les propriétaires se fondent pour demander des privilèges, presque toujours si funestes pour les pays qui les concèdent. Gardons nous de fournir des armes aux partisans des monopoles. Ils ne sont déjà que trop forts en Belgique.

Un autre projet de M. d'Huart qui obtiendra, pensons-nous, l'assentiment de tout le monde, c'est celui de soumettre les débits de liqueurs fortes à un abonnement, comme on l'a fait en Angleterre. Les débits de boissons se multiplient d'une manière déplorable. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les résultats funestes de l'usage immodéré que les classes inférieures font aujourd'hui des liqueurs fermentées, c'est un soin qu'on a pris assez souvent, et l'on est convaincu en général de la nécessité d'apporter un remède au mal. Le projet de M. d'Huart pourra avoir pour effet de restreindre le nombre des débits de boissons, et surtout d'en empêcher la multiplication.

Les cortès du Portugal viennent de prendre une résolution d'une nature tout-à fait conciliante: c'est la création de deux chambres pour la future représentation nationale. C'est là véritablement entrer dans la voie d'une sage politique. Les inconvénients d'une seule chambre ont été signalés depuis longtemps: il ne faut jamais livrer les destinées d'une nation aux volontés d'une assemblée; l'expérience a prouvé qu'elle n'était pas toujours à l'abri des entraînements qui dominent quelquefois les réunions des hommes les plus sages, et que les délibérations de deux chambres étaient nécessaires pour garantir le pays contre les dangers des résolutions précipitées. — La modération des cortès est d'autant plus digne d'éloges, que la majorité des membres qui y siègent appartient au parti constitutionnel qui vient de triompher des adversaires de la constitution.

Hier a eu lieu à la salle académique la distribution des médailles de la première exposition des fruits et des légumes de la société royale d'horticulture de Liège. Un grand nombre de sociétaires et leur famille, s'étaient rendus à la cérémonie au local de l'université, pour admirer la collection de fruits et de légumes, et notamment les cent et onze variétés de pommes de terre, le *Claytonia sibirica*, bonne salade, le *tetragonia cristallina* du Péron, plante qui peut croître dans les plus mauvais terrains rocailleux des Ardennes et de notre province, un épinard fort bon, une salade ou un pourpier, à volume; les betteraves d'Oxford, le chanvre d'Angleterre, le melon de Hongrie, etc.

La séance s'est ouverte par un discours de M. Morren, professeur de botanique à l'université, et président honoraire de la société, dans lequel il a esquissé l'histoire de quelques-uns des légumes, en la considérant dans ses rapports avec la Belgique.

Voici ce que contient le travail de M. Morren sur la pomme de terre et sur les choux:

« Clusius, né flamand, au commencement de 1588, en revint à Vienne deux tubercules de Philippe de Sivry, seigneur de Walhain et gouverneur de Mons en Hainaut. Ce dernier les avait reçus d'une personne attachée à la légation papale de Belgique. C'était du reste vers le milieu du 16^e siècle que la pomme de terre avait été envoyée en Espagne de l'Amérique; de là elle avait passé en Italie, où elle était déjà cultivée du temps de Clusius.

« A la tête des légumes les plus anciennement introduits et cultivés en grand, figurent les choux, ces végétaux culinaires favoris des Romains, que le peuple roi traitait avec lui dans ses victoires et qu'il donnait aux peuples conquis. Là où les Romains ne les ont point introduits comme dans notre pays, ce sont les corporations religieuses des premiers siècles qui ont rempli cette besogne, comme en Irlande et dans le nord de l'Europe.

« Le chou pommé ou le chou cabus paraît être la variété prototype. On en distingue en Angleterre onze sous-variétés, parmi lesquelles une des meilleures semble, par son nom même, devoir son origine ou son introduction dans la Grande-Bretagne à un flamand, c'est le chou *van naeke*. L'origine primitive du chou blanc est du reste aussi obscure que celle du chou rouge. Le chou de Milan ou *tre savooykool* flamand est probablement le père du fameux chou de Bruxelles ou chou à jets (*spruit kool*), tellement inhérent au sol belge et même au sol brabançon en particulier que, transporté ailleurs, il y perd ses qualités et meurt, victime en quelque sorte de son amour de la patrie. L'élégant choufleur présente une généalogie plus décidée. Il a été importé de l'île de Chypre dans le milieu du 16^e siècle, époque d'une vraie révolution dans la composition de nos tables. Le choufleur a produit en Italie les broccolis blancs et rouges introduits à Liège il y a une trentaine d'années.

Ce discours a été écouté avec intérêt; nous aurions désiré pouvoir en louer toutes les parties, mais une phrase que nous rapportons textuellement nous semble mériter une observation; la voici:

« Je pourrais augmenter de beaucoup le nombre de plantes nouvelles, si le corps municipal voulait non pas seulement nous promettre un nouveau et vaste jardin botanique, mais nous en donner un qui fût convenablement placé et qui méritât de figurer dignement dans le matériel d'un haut enseignement, dont les efforts se perdent, si à l'influence de la parole ne vient pas se joindre celle de la démonstration des choses et des faits. »

Cette espèce de reproche adressé au corps municipal ne nous paraît nullement mérité; personne n'ignore le consciencieux examen auquel le collège et le conseil se sont livrés, pour rechercher un terrain convenable et décider son achat, ni les travaux opérés dans le terrain du Laveux, sous la direction de M. Rémont, architecte de l'université, pour découvrir s'il y existe une quantité d'eau suffisante aux besoins d'un jardin botanique.

M. Jamme a ensuite témoigné du vif intérêt que l'administration communale porte à la société d'horticulture.

La séance s'est terminée par la distribution des médailles à ceux dont les noms ont été indiqués dans n^o de samedi sous la rubrique *Société royale d'horticulture*.

Nous croyons que le journal qui a annoncé avant-hier que M. Rémont, nommé par le conseil communal comme architecte de la ville et comme professeur d'architecture, avait opté pour la première place, n'est pas bien informé.

Le conseil communal va se saisir de la question de savoir si sa résolution relative au cumul des deux places sera maintenue.

Dans la négative, il regardera probablement la nomination de M. Rémont faite pour les deux qualités comme nulle. En effet, il n'a été choisi par le conseil que dans la vue de la réunion d'architecte et de professeur d'architecture, et non pour l'une ou l'autre des places.

La rentrée solennelle de la cour a eu lieu aujourd'hui à 10 heures du matin. M. le procureur-général a prononcé sur l'indépendance du magistrat, un discours remarquable dont la cour a ordonné l'impression. Cette solennité a été suivie du renouvellement du serment des avocats, que M. Forgeur, bâtonnier, a prêté au nom du corps. La mercuriale est fixée à mercredi.

Par arrêtés du 10 octobre, le roi a accordé à MM. Haus et Dupont, professeurs ordinaires des universités de Gand et de Liège, la majoration de trois mille francs, autorisée par l'article 9 de la loi du 27 septembre 1835.

— A l'exemple de ce qui se fait à l'école vétérinaire et d'économie rurale de Bruxelles, la commission directrice de l'école vétérinaire de Liège fait connaître que dans le but d'étendre la pensée qui a présidé à l'érection de cette école, et de présenter aux communes de la province des avantages réels, elle recevra dans son établissement, gratuitement, tous les animaux malades appartenant à des personnes peu aisées; qu'elle s'empressera dans le cas de maladies épidémiques ou de désastre, de répondre aux questions qu'il lui seront adressées, et que MM. les professeurs attachés à cet établissement ont pris la résolution, dans les cas graves où leur présence serait indispensable, de se rendre dans les communes, accompagnés, s'il est nécessaire, de plusieurs élèves, pour indiquer les moyens préventifs et curatifs, et étudier les caractères des différentes maladies épidémiques.

— Hier, à 6 heures du soir, le sieur Hubert Moor, célibataire, âgé d'environ 30 ans, né et domicilié en cette ville, a été tué dans l'atelier de M. Laoureux, où il était employé comme maître mécanicien. S'étant baissé pour regarder dans un cylindre qu'on polissait au moyen d'une meule, il a eu la tête fracassée entre une pointe de fer d'une roue alors en mouvement et la partie supérieure du cylindre. (N. de Ver.)

— On fait beaucoup de bruit des accidents de mort, arrivés sur notre chemin de fer; mais on a calculé qu'il en arrivait 172 fois et demie moins que par les diligences en regard au nombre des voyageurs transportés et à l'espace parcouru.

— Nous apprenons que M. le ministre de l'intérieur vient de se faire rendre compte de l'état actuel de l'ancien château de Vianden. L'intention du gouvernement paraît être de pourvoir, s'il y a lieu, aux réparations et à la conservation de ce monument que l'on dit très remarquable sous les rapports historique et architectural.

— On nous avait induit en erreur au sujet de la nomination de M. Bongaerts qui aurait été chargé de lier des relations avec différentes îles de l'Amérique méridionale et dans l'Inde, etc. Une personne a même été très bien informée nous assure que M. Bongaerts n'a jamais demandé, et qu'il ne lui a jamais été offert de mission commerciale.

— Hier, vers les 5 heures de relevée, est sorti des bassins d'Anvers le brick sarda *NEARCO*, cap. Ferrero, ayant le pavillon belge à son grand mâst et qui a salué la ville par 7 coups de canon, salut que la batterie Impériale lui a rendu. Ce navire est parti ce matin pour Livourne avec un chargement complet de sucre raffiné.

On écrit de Naples, le 30 septembre: « Le bruit qui s'était répandu ces jours-ci qu'une flotte française se dirigeait vers nos côtes, s'est confirmé par l'arrivée sur notre rade, pendant la soirée d'avant-hier de trois vaisseaux de ligne français de 92 canons chacun. Leur arrivée a d'autant plus surpris qu'ils se sont rangés en bataille devant la ville et sans tirer les salves qu'il est d'usage de tirer. On apprenait en même temps qu'une seconde division navale avait jeté l'ancre dans la baie de Baia et que d'autres vaisseaux croisaient sur la hauteur de Capri.

Le roi a convoqué immédiatement le conseil des ministres qui s'est prolongé fort avant dans la nuit. Des renforts de troupes de matériel ont été envoyés dans tous les forts et des canons ont été braqués sur tous les quais. On ne connaît pas le motif de cette démonstration. Aujourd'hui les trois vaisseaux sont partis comme ils étaient venus sans saluer le port.

P. S. On apprend que la flotte française a bien quitté la rade, mais non pas le golfe. On assure que les trois bâtiments sont venus pour déclarer au nom de la France et de l'Angleterre, que ces deux nations protestent contre toute intervention étrangère dans les troubles qui règnent dans le royaume des Deux-Siciles, quoi qu'il arrive, attendu qu'elles aussi sont restées neutres dans les affaires de l'Espagne. (Gazette d'Augsbourg.)

Les journaux de Paris ne parlent point de l'apparition de forces navales françaises dans la rade de Naples, annoncée

par la Gazette d'Augsbourg, quoique cette feuille dût être arrivée hier à Paris avant le départ des correspondances, celles-ci n'en parlent pas n'en plus.

EXPOSITION DES PRODUITS DES BEAUX ARTS A BRUGES.

Les salons d'exposition de Bruges ne seront pas ouverts jeudi prochain 19 de ce mois, pour laisser au jury chargé de désigner les artistes exposants auxquels les médailles d'honneur seront décernées, une entière liberté dans son travail.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi 16 octobre 1837, la septième représentation du deuxième mois d'abonnement, la deuxième représentation du *POSTILLON DE LONJUMEAU*, opéra comique en 3 actes, musique d'Adam. — La *JUDITH*, comédie vaudeville en 2 actes. On commencera à 5 heures 3/4.

ANNONCES.

MAISON DE COMMERCE A VENDRE, rue Chaussée des Prés, n^o 145. On obtiendra de grandes facilités pour le paiement du prix. 1921

ON DEMANDE une DEMOISELLE pour apprendre le COMMERCE DE MODES ET NOUVEAUTÉS, Pont d'Ille, n. 11. 1895

BELLE VENTE

DE HAUTE FUTAIE.

LE MERCREDI 25 OCTOBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN,

Il sera VENDU publiquement et à CRÉDIT, par le ministère de M^e FLECHET, notaire à Warsage:

150 GROS CHÊNES,

50 Peupliers de Canada et plusieurs gros hêtres numérotés et croissant dans les propriétés de M. le comte de Becquedelièvre-Hamal, aux lieux dits Pré du Moulin, Bois Hesqueberg, Bois Delhez et environs, commune de Neufchâteau, canton d'Aubel.

S'adresser au sieur Hubert THOMÉ, audit Neufchâteau, pour voir lesdits arbres.

La vente aura lieu chez P. GILIS, cabaretier à Warsage. 1916

TERRES ET PRAIRIES

A VENDRE.

LUNDI 30 OCTOBRE 1837, à 2 heures après-midi, au domicile des enfants PUTZEYS à GEER, canton de Waremmé, le notaire JAMOULLE exposera en

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DEUX PRAIRIES,

Contenant ensemble un bonnier cinq verges petites et huit bonniers huit verges huit petites de terres labourables en quatre pièces de première qualité, situées audit Geer.

Les conditions de la vente, qui présentent toute sécurité et facilité à l'acquéreur, sont déposées avec les titres de propriétés en l'étude dudit M^e JAMOULLE, à Faimé, commune de Celles.

Le LUNDI 28 OCTOBRE 1837, à 10 HEURES,

M^e DUSART, NOTAIRE,

VENDRA AUX ENCHÈRES,

Devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin,

DEUX

MAISONS DE COMMERE,

SISES A LIEGE,

RUE DE L'ÉPÉE, DERRIÈRE L'HOTEL-DE-VILLE,

L'une cotée 1004 formera le premier lot, et l'autre numéro 1007 le second lot. 1918

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIEGE.

Le MERCREDI 18 OCTOBRE 1837, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

A L'HOTEL DE VILLE A VERVIERS,

Par le ministère du notaire VOISIN,

A L'ADJUDICATION

DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

De 3040 mètres d'empierrement à neufs, de 39,200 mètres de fossés et de quelques bâtiments et réparations à la maison forestière, dans la forêt domaniale d'Hertogenwald, située sur la commune de Membach.

On peut se procurer tous renseignements chez le soussigné et chez le sous-inspecteur des forêts à Hévermont.

Liège, le 5 octobre 1837.

L'inspecteur des eaux et forêts des provinces de Liège et de Limbourg

DECHESNE l'aîné.

Adjudication Publique.

Le LUNDI 23 OCTOBRE 1837, 10 heures précises du matin, à L'HOTEL DU LIÈVRE A VISÉ, les héritiers de M. Urbain Joseph DODEMONT, feront VENDRE A L'ENCHÈRE par le ministère du notaire LEROUX

UNE BELLE FERME,

Située à CROUWEZ, commune de DALHEM, CONSTANT

En VASTES BATIMENS d'exploitation, quartier de maître et environ VINGT DEUX HECTARES de jardin, vergers, prairies et terres labourables dont la désignation suit: SUR DALHEM ET BOMBAYE.

	Hect.	Ares.	Cent.
1. BATIMENS d'exploitation, quartier de maître.		40	00
Jardin et prairie mesurant.		40	00
SUR DALHEM.			
TERRES LABOURABLES.			
2. Une terre de	3	27	00
3. Une de	2	70	00
4. Une de	3	90	00
5. Une de	2	21	70
PRAIRIES.			
6. Une prairie de	3	45	40
6. Une de	1	31	20
SUR BOMBAYE.			
TERRES LABOURABLES.			
8. Une terre de	26	10	00
9. Une de	85	80	00
10. Une de	1	56	50
11. Une de	2	61	30
12. Une de	3	63	30
13. Une de	2	27	60
14. Une de	1	18	40
15. Une de	1	56	75
16. Une de	5	52	60
PRAIRIES.			
17. Une prairie de	95	50	00
18. Une de	11	55	00
19. Une de	4	47	00
20. Une de	63	90	00
21. Une de	3	31	70
22. Une de	93	80	00
23. Une de	11	20	00
24. Une de	27	00	00
25. Un bois de	36	30	00

LA VENTE AURA LIEU EN MASSE et sans clause de surenchère. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

EAU BLANCHE

EAU ROUGE,

INCOMPARABLES DE LA PETITE VERTU,

NOUVELLE DÉCOUVERTE PAR M. HORNER, MEDECIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Avis très-important

Pour la guérison radicale des maladies secrètes et fleurs blanches, en six ou dix jours, sans mercure ni tisane.

Les personnes atteintes de l'une ou de l'autre de ces maladies, soit nouvelles, soit anciennes, peuvent être guéries par cette nouvelle méthode.

Jusqu'à ce jour on a cru que les maladies secrètes attaquaient toutes les parties du corps, c'est une erreur reconvenue par les médecins les plus expérimentés. Il est prouvé que ce qui est sensible au corps, ce sont les bols, les pilules et le mercure; et cependant on n'employait pas d'autres moyens de guérison dans ces sortes de maladies.

Les nombreuses expériences que l'inventeur a faites de cette eau lui donnent la satisfaction d'offrir au public le résultat de ses études, le succès a surpassé son attente; aussi garantit-il une guérison radicale en six jours, on en dix au plus aux individus qui mettront en lui leur confiance, sans qu'il s'ensuive aucune conséquence nuisible.

D'après le prospectus, vous vous traitez vous-même dans le plus grand secret même en voyage, puisqu'il n'y a ni tisane ni régime à suivre.

Dépôts chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vieuve d'Île, n. 38, à Liège; à Bruxelles chez M. VANHINSBERG, pharmacien, place de la Monnaie, n. 5; à Ath, chez M. CAMBRELIN, pharmacien, à Namur; chez M. MOUVET JAU-MOTTE, pharmacien; à Dinant, chez M. MATHIEU, pharmacien.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE.

AVIS

Le sieur Alexandre Marchant, demande l'autorisation de transférer au Pont Maghin, dans une propriété des hospices, le magasin de fourrages actuellement établi rue Hors-Château.

On peut former opposition à ladite demande dans le délai de la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale.

Liège, le 11 octobre 1837.

Le président, Louis JAMME.
Le secrétaire, DEMANY.

FORMES DE LIT EN FER.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

METTRA

EN ADJUDICATION PUBLIQUE, AU RABAIS

SUR SIMPLES SOUMISSIONS GACHETÉES, PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX, A la salle de ses séances,

LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 1837, A 3 HEURES PRÉCISES DE RELEVÉE,

LA FOURNITURE

DE 32 FORMES DE LIT EN FER,

en deux lots, dont un de 20 formes.

Le cahier des charges est à voir tous les jours de 9 à 3 heures, au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 1917

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE

MINES DE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

653 HECTARES 82 ARES 50 CENTIARES,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DE

MOHA, COUTHUIN ET BAS-OHA.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 7 octobre 1837, sous le n. 1610 du répertoire particulier, MM. Louis Marie René, baron de Potesta, et Réginald Namur, domiciliés à Huy, Denis Marie, chevalier de Melotte d'Envoz, Walthère Joseph Loumaye, Joseph Latour et Martin Fastré, de Couthuin, Henri Marie Wolgange chevalier de Melotte de Lamalle et Jean Joseph Antoine Devaux-Woot Detrixhe, de Bas-Oha, et Louis Ignace Marie baron de Villenfagne de Vogelsanck, domicilié à Liège, ont renouvelé la demande en extension de concession de mines de houille formée par eux le 24 décembre 1827, et ont déclaré la reproduire actuellement comme demande en concession indépendante de celle dite de Couthuin.

Cette demande comprend des terrains d'une étendue superficielle de six cent cinquante trois hectares quatre vingt deux ares cinquante centiares, dépendans des communes de Moha, Couthuin et Bas Oha, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

AU NORD.

Partant du lieu dit Jonkus, à l'intersection du sentier de Messe avec un chemin se dirigeant vers l'endroit dit Pairir Catoul, par une ligne droite longue de seize cent trente mètres, aboutissant à la jonction du chemin de Longpré, avec celui de Meunier; prenant alors le chemin de Longpré et le continuant sur une longueur de cent trente deux mètres, jusqu'à la rencontre de celui de Messe que l'on suit également jusqu'à l'arbre des Croix, situé à la jonction de ce chemin avec celui de Ste. Barbe.

A L'EST.

Dudit arbre suivant ce dernier chemin ainsi que celui des Grosses Hayes, de Bas Oha; jusqu'au chemin de Wanze à Bas Oha.

AU SUD.

Suivant ensuite ce dernier chemin vers sud-ouest jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de l'angle nord-ouest de la maison appartenant au sieur Isidore Caubron sur l'angle Sud-Est de la ferme du sieur Devaux, à Oha; cotoyant alors cette ligne droite longue de quatre cent vingt-cinq mètres jusqu'à l'angle Sud-Est de la ferme dudit sieur Devaux; de l'angle susdit par une 2^e ligne droite longue de cinq cent quarante-neuf mètres se terminant au chemin du rivage, au point de rencontre d'une 3^e ligne tirée de l'intersection de la ruelle de Messe avec le chemin du Fond des Rys sur la façade de la maison du sieur Henri Touillé, d'Oha puis longeant cette 3^e ligne droite longue de onze cent cinquante mètres, jusqu'à ladite intersection de la ruelle de Messe avec le chemin du Fond des Rys; prenant alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'à la rive gauche de la Meuse, que l'on remonte ensuite jusqu'à l'embouchure du ruisseau des Ossimons.

A L'OUEST,

Remontant alors ce ruisseau jusqu'à l'angle Nord-Est du bois des Ossimons; de là par une ligne droite longue de soixante-douze mètres finissant à une borne servant de limites aux communes de Bas-Oha et de Couthuin; de cette borne par une deuxième ligne droite longue de sept cents mètres

se terminant à la jonction des chemins tendant du château d'Envoz à Moha et au Jonkus; prenant alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'au sentier de Messe que l'on suit également jusqu'au lieu dit Jonkus, point de départ.

Les pétitionnaires ont annoncé qu'ils s'en rapportaient, pour la fixation des redevances déterminées par la loi au profit des propriétaires, à ce que le conseil des mines déterminera.

LA DÉPUTATION

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810,

ET 2 MAI 1837;

Arrête:

1. Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy et des communes rurales de Moha, Couthuin et Bas-Oha feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorisés susmentionnés nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues. Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges présidés.

En séance à Liège, le 8 octobre 1837.

Présens: MM. baron Vandensteen, gouverneur président, Delfosse, Seronx, Boussemart, Hubart, Goovy, Lhoneux, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme:

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE. 1906

BOURSES.

PARIS, LE 14 OCTOBRE.

Cinq pour cent	109 50	Esp. D. diff. s. int.	9 5/8
Trois pour cent	80 55	» Dt. pas. s. int.	102 1/2
Act. de la B. de Fr.	99 20	Belg. Empr. 1832	1460 00
Napl. Cert. Falc.	99 20	Banque de Belg.	
Esp. Ardoin 1834.	21 1/4		

LONDRES, LE 13 OCTOBRE.

3 ^e %, consolidés	91 3/4	Espagne. Cortès	20 1/2
Bel. m. 1832 C. D.	104 00	Différées	6 7/8
Holl. Dette active	53 1/4	Passives	4 7/8
Portugais, 5 p. c.	39 1/4	Russie	00
Id. 3 p. c.	25 3/4	Bésil. Empr. 1834.	84 1/4

AMSTERDAM, LE 14 OCTOBRE.

Holl. Dette active	101 1/16	Inscr. au gr. livre	67 3/16
Dito 2 1/2	52 3/4	Certif. à Amst.	96 7/16
Différées	00 00	Pologne. L. fl. 500f.	00 00
Billet de change	22 3/4	Lots de fl. 50 f.	00 00
Syndic. d'amort.	93 5/16	Espagne. E. Ard.	18 3/8
3 %	76 3/8	Dito gr.	18 1/8
Soc. de comm. P.-B	163 1/2	Dette différ. anc.	6 5/16
» nouvelle	00 00	» nouv.	00 00
Russie, H. et Cr. 5	104 1/2	» passive	00 00
» 1829, 5	104 7/8	Autriche. Métal. 5.	400 1/2

ANVERS, LE 14 OCTOBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	ANAPLES. Cert. Falc.	92 1/4
» Det. différ.	47 00	STAT-RO. Lev. 1832.	99 7/8
Emp. de 48 mill.	101 5/8	» An. 1834.	98 00
HOLL. Dette active	00 00	CHANGES.	
Rente remboursab.	97 1/2	Amst., c. jours	3/8 av.
AUTRICHE. Métall.	104 3/4	Rotterd., Idem	00 00
Lots de fl. 100.	00 00	» Paris, Idem	1/8 av.
» de fl. 250.	430 00	» 2 mois	5/8 0/10 P.
» de fl. 500.	707 00	Lond. pr. Estr. c. j.	40/4
POLG. Lots fl. 300.	114 1/2	» 2 mois	49 1/2
» fl. 500.	134 00	» 3 mois	35 15/16
BRESIL. E. à L. 1834	86 7/8	» 3 mois	35 9/16
ESPAG. Empr. 1834.	18 1/2	» Bruxelles et Gand	41 00
D. dif. 1834.	00 00		
Dit. 1834.	00 00		
Dette diff.	6 7/8		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 14 OCTOBRE 1837.

L'active Espagnole a été fermée à notre bourse de ce jour, Ardoin ouvert 18 1/2 5/8 et reste cours à ce prix au comptant. On a fait passablement d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 15 OCTOBRE. (2 heures du soir.)

FONDS PUBLICS	ACTIONS.
Emp. Rots. 5 p. c.	Soc. génér. en fl.
» 30 m. 4 p. c.	» em de Paris.
Espagne D. active	A Société de Com.
» fin cour.	P Banque de Belgiq.
» diff. 1830	Société nationale.
» 1835.	Mutualité industr.
» Det. pass.	Actions réunies.

VIENNE, LE 7 OCTOBRE.

Métalliques, 405 1/2 - Actions de la Banque, 3386 1/2.

Imprimerie de J.-Bte. Nossert, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.